

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 septembre

Présents (19) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (1) : Carole De JOUX (procuration à Amélie RAVEL)

Absents (3) : Christine CAUSSE-LAMBERT, Laetitia CHALLANCIN, Laurent TERRAIL (excusé)

Secrétaire de séance : Christine FIGUET, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2024/33 : Convention de partenariat avec l'association Solidarité Habitats pour la création d'un Village Ambassadeur

Solidarité Habitats est une association loi 1901 créée en 2016, qui a pour but, dans un cadre strictement non lucratif, d'intervenir dans le champ social et d'améliorer les conditions de vie de diverses catégories de personnes isolées, telles que des personnes âgées, des étudiants, de jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi. L'association intervient, notamment, pour aider ces personnes à résoudre leur problème de solitude et de logement, en mettant en relation celles qui disposent d'un lieu de vie et qui souhaitent le partager avec celles qui recherchent un hébergement. L'association est un acteur de relance sociale et d'innovation sociale dans le champ du logement solidaire intergénérationnel.

Dans ce cadre, Solidarité Habitats souhaite initier une nouvelle stratégie de développement et d'animation, en développant un concept de « Village Ambassadeur », qui consiste à favoriser la cohésion sociale, l'interconnaissance, le vivre ensemble et l'entraide citoyenne, et le développement d'offres d'hébergement temporaire.

Les communes sont des partenaires clés pour impliquer les acteurs, pour favoriser le vivre ensemble, à travers leurs compétences telles que l'action sociale et la santé, l'emploi et l'insertion professionnelle, l'économie, le logement et l'habitat ...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de s'engager dans l'expérimentation du dispositif « Village Ambassadeur » de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente;

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	19
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 26 septembre 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Christine FIGUET



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.